

cheront à se les assurer pour cet objet? Cela est possible, mais non probable, selon moi, avec les moyens auxquels le Gouvernement peut avoir recours. Il n'est pas de bonne règle, à mon avis, moins encore est-il juste au point de vue de l'intérêt public, de permettre à de puissantes compagnies qu'elles retiennent de vastes étendues de terre dans l'espoir que des voisins ou des hommes entreprenants viendront mettre en valeur la contrée environnante et donner par là un prix factice aux terres que possèdent ces compagnies. Dans toute demande faite à ces compagnies de mettre un prix à leurs terres, je suggérerais au Gouvernement de les prévenir que ce prix servira de base au chiffre de la taxe qu'elles auront à payer à l'avenir. De cette manière elles participeront aux impôts dans toute la mesure dont elles sont capables. Il serait opportun de faire savoir à ceux qui dans ce pays possèdent des terres de grande valeur qu'ils devront en faire emploi ou payer. Je veux bien que l'on tienne compte de ce l'on est convenu d'appeler les droits acquis, mais l'intérêt public exige actuellement qu'on ne laisse plus sans culture de grandes étendues de terre arable dont la valeur s'accroît à mesure que, dans les régions avoisinantes, d'autres qui accomplissent leurs devoirs de citoyens fondent par un labeur pénible d'utiles établissements.

Il existe dans notre province une autre source où le Gouvernement peut puiser. Comme je le disais il y a un an, au cours de la dernière session, il y a dans mon comté un grand nombre de réserves indiennes où il serait possible d'établir convenablement nos soldats ou autres blancs. Pour préciser davantage, je dirai à la Chambre que, dans l'espace compris entre la ville de Hope et la frontière occidentale de mon comté, espace mesurant près de 75 milles de long sur 30 ou 40 milles de large, il y a peut-être quatorze groupes d'Indiens, placés sur soixante et douze réserves, dont la population totale serait, au dire des derniers rapports, de 1,216 âmes. La terre mise en réserve pour ces quatorze bandes comprend 19,247 acres. Personne jusqu'ici n'a trouvé à redire à l'étendue de ces réserves. Le pays s'est toujours efforcé d'être juste pour l'Indien et je n'ai aucunement l'intention de suggérer au Gouvernement quoi que ce soit qui tourne au préjudice de ces premiers habitants du pays. Je ne veux être ni injuste ni déloyal à leur égard. Il y a toutefois une autre réserve dans les limites de mon comté, au cœur même de la vallée du Fraser, par laquelle passe le Pacifique-Canadien, entre les stations de Ruby-Creek

et Agassiz. Cette île est connue sous le nom de Seabird, et elle contient près de 4,500 acres de ce que je n'hésite pas à appeler la meilleure terre absolument de toute la Colombie-Anglaise. Cela peut paraître exagéré, mais je suis sûr qu'un examen de ces terres me donnerait raison. On assure que sur cette île habitent cent vingt et un Indiens, lesquels cultivent au total 132 acres et demi, ce qui laisse beaucoup plus de 4,000 acres non encore touchés. Cela constitue, à mon avis, d'abord une perte nationale pour la production, et, ensuite, un enseignement pernicieux pour les indigènes. C'est une erreur de croire que toute cette terre est à la disposition des Indiens, lorsque, de fait, elle ne contribue d'aucune manière à leur subsistance. Ce n'est pas un sol cultivé. Les Indiens ne le cultivent pas. C'est la plus belle terre de la vallée, et personne encore n'y a touché. Aussi, je compte bien que le ministère étudiera la question de savoir s'il n'est pas opportun de prendre des mesures pour que nos soldats revenus du front occupent cette île. S'ils refusent de s'y rendre, je conseillerais de l'ouvrir aux blancs. Qu'on fasse de cette terre un emploi qui puisse être une source de production pour le peuple de ce pays en général et, en particulier, pour celui de la Colombie-Anglaise. Je ne vois rien là qui comporte un blâme pour l'Indien. Nous avons le devoir de le soutenir, mais ce que je propose là ne saurait d'aucune façon nuire à ses intérêts non plus qu'à son bien-être.

Je prierais en outre le Gouvernement de bien vouloir envisager d'un bon œil une proposition qui a de l'analogie avec celle que faisait tout à l'heure l'honorable député de York-Est.

Je n'entends pas faire allusion à ce qu'il a dit que pour établir ce que dont je veux parler moi-même a rapport au même ministère, et je vais être très bref. Il y a, à la campagne, des facteurs et des receveurs de la poste dont les services sont loin d'être suffisamment rétribués. Ils travaillent pour le public, et ils s'acquittent fidèlement de leurs devoirs, autrement ils cesseraient d'être employés; mais ils sont loin d'être assez rémunérés. Ils n'ont pas le même avantage que les ouvriers en général, ils ne peuvent se mettre en grève. J'hésite presque à révéler la situation financière de certains de ces serviteurs de l'Etat, tant elle nous fait peu d'honneur, mais à l'appui de mes dires je vais citer une couple de cas. Il est à ma connaissance que certains facteurs touchent, oserai-je le dire, le salaire de cin-